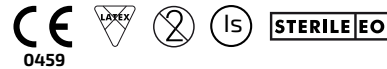


## ENDOLINE® SPRAY

CATHÉTER SPRAY

33



Le cathéter spray ENDOLINE® SPRAY permet d'injecter des produits de coloration sur la muqueuse du système digestif. Cette injection est utilisée lors d'analyse de la muqueuse dans les cas de lésions ou de polypes au niveau du système digestif chez des patients avec antécédents ou pour un diagnostic.

**ATOUTS**

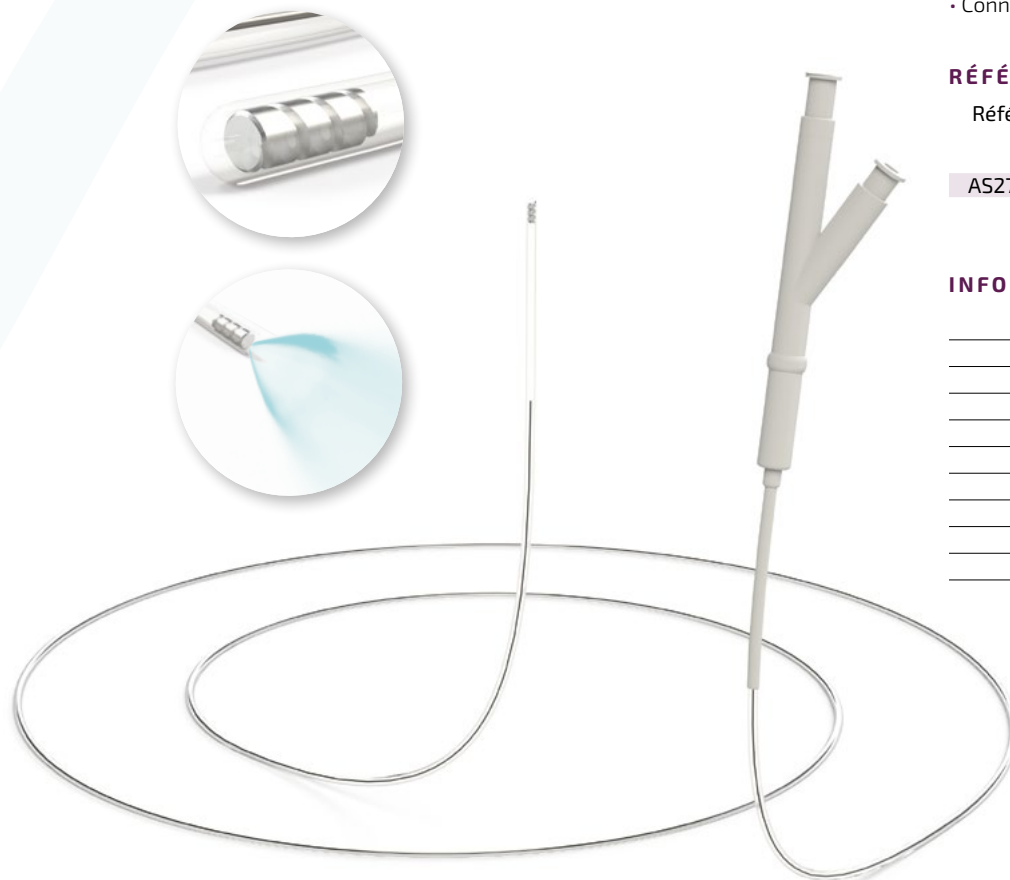
- Utilisation aisée avec une seule main.
- Produit adapté aux principaux endoscopes du marché.
- Connecteur Luer-Lock permettant de brancher une seringue pour l'injection des produits de coloration.

**RÉFÉRENCE(S) DISPONIBLE(S)**

Référence	Diamètre du cathéter (mm)	Longueur utile (cm)
AS2791823	1,8	230

**INFORMATIONS SUR LE DISPOSITIF MÉDICAL**

Date de 1 <sup>re</sup> mise sur le marché	2009
Usage unique	Oui
Classe	Is
Stérile	Oui
Mode de stérilisation	Stérilisé à l'oxyde d'éthylène
Présence de latex	Non
Durée de vie	5 ans
Certification	CE
Conditionnement	Boîte de 5 unités en emballage individuel stérile
Stockage	Dans sa boîte d'origine dans un endroit frais et sec



PRINCE MEDICAL SAS  
 ZA La Sente Du Moulin  
 64 rue Gutenberg - 60530 Erceuis - France  
[www.prince-medical.com](http://www.prince-medical.com)  
 Tél. : +33 (0)3 44 26 54 76  
[prince-medical@omerin.com](mailto:prince-medical@omerin.com)

Les informations données dans la présente fiche technique sont indicatives et susceptibles de modifications sans préavis. La société PRINCE MEDICAL SAS ne saurait en aucun cas être tenue responsable d'éventuels incidents dans le cas d'utilisations inappropriées, non réalisées dans le respect des règles de l'art et des normes en vigueur et de non-respect des notices d'utilisation fournies. Les dispositifs médicaux commercialisés par PRINCE MEDICAL SAS ne doivent être utilisés que par un praticien ou une personne autorisée dûment qualifiés.

® Marque déposée de PRINCE MEDICAL SAS. Dessins et photos non contractuels. Reproduction interdite sans l'accord préalable de PRINCE MEDICAL SAS.

PRINCE MEDICAL  
 DEVICES